



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzerza
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

25

Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery

13^e session du Groupe de travail chargé de l'examen périodique universel

Algérie

Genève, le 29 mai 2012

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation algérienne, la remercie pour son deuxième rapport et salue les efforts entrepris depuis le premier examen.

La Suisse est concernée par la discrimination des femmes dans le droit de la famille ainsi que la discrimination des minorités religieuses en Algérie. Nous recommandons à l'Algérie d'examiner systématiquement ses lois afin de les mettre en conformité avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Nous recommandons en outre d'abroger les dispositions législatives qui criminalisent l'exercice du droit à la liberté de religion.

La Suisse recommande à l'Algérie de libérer les personnes dont le seul tort est d'avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et de révoquer toutes les dispositions législatives qui criminalisent l'exercice du droit à la liberté d'expression.

Depuis 1993 il n'y a plus eu d'exécutions en Algérie et l'Algérie a coparrainé en 2010 la résolution 65/206 de l'Assemblée générale appelant à un moratoire mondial sur l'application de la peine de mort. La Suisse recommande à l'Algérie de prendre toutes les mesures nécessaires pour supprimer dans sa législation les dispositions autorisant l'application de la peine de mort.

Merci Madame la Présidente.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve